Angst+Pfister
GROUP

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Engagés envers l'équité, le respect et la responsabilité éthique dans l'ensemble de nos opérations mondiales.

Local Engineering. Global Excellence.
For a better tomorrow, engineered today.

angst-pfister.com

Angst+Pfister
GROUP

Objectif

Avec un engagement de longue date envers ses collaborateurs, le groupe Angst+Pfister reconnaît sa responsabilité sociale ainsi que sa responsabilité en matière de gouvernance d'entreprise fondée sur des principes éthiques.

Nous nous engageons à respecter les droits humains et les droits au travail dans toutes nos opérations à l'échelle mondiale, à respecter les droits et la dignité de chaque individu, à offrir des chances égales de développement personnel, à garantir un environnement de travail sûr et sain, ainsi qu'à promouvoir la diversité et l'inclusion, tout en veillant à l'équité et au respect.

Cette politique complète le Code de conduite du groupe Angst+Pfister et précise et formalise les standards applicables à nos activités quotidiennes. Elle s'applique à l'ensemble des entités de notre groupe, qui définissent à leur tour des lignes directrices locales en matière de travail afin d'adopter des pratiques commerciales responsables.

De plus, notre respect des droits humains s'applique à tous les aspects de nos activités et tout au long de notre chaîne de valeur. Dans cette optique, nous collaborons avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement. Nous communiquons clairement nos attentes, convenons d'obligations contractuelles lorsque cela est approprié et prenons les mesures nécessaires pour garantir le respect de ces obligations.

En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, nous continuerons à renforcer l'intégrité de notre culture afin de contribuer au développement durable et responsable de notre groupe ainsi qu'à la consolidation de partenariats solides.

Cordialement,

Erich Schmid
CEO
Angst+Pfister Group

Giuseppe Basile
Chief Marketing and Sales Officer
Angst+Pfister Group

Angst+Pfister
GROUP

Champ d'application

Cette politique s'applique aux activités du siège social et des filiales d'Angst+Pfister, y compris

- Angst+Pfister organisations commerciales à travers l'Europe, les États-Unis et la Chine
- Angst+Pfister Advanced Technical Solutions
- Angst+Pfister Group Logistic Center
- Angst+Pfister Sensors and Power
- anyseals Group
- APSOparts
- APVN Sealing
- ARAP Sealing International
- FCE Gomma
- High Performance Compounds Kauçuk
- Lübke & Vogt
- MCM Group
- O.L. Seals
- TSF

Principes directeurs

1. Conformité

Le groupe Angst+Pfister exerce ses activités dans le respect de toutes les exigences légales locales applicables ainsi que des principes mondiaux en matière de droits de l'homme, notamment

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- la Convention européenne des droits de l'homme
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Elle s'applique à tous les employés du groupe Angst+Pfister, y compris les travailleurs occasionnels, toute personne exerçant une activité pour le compte du groupe Angst+Pfister, les candidats à l'embauche et toute autre personne agissant en notre nom ou directement ou indirectement concernée par nos activités.

2. Respect au travail

Le traitement égal et équitable de tous les employés est un principe fondamental pour notre groupe. La discrimination et le harcèlement sont interdits, et chacun doit être traité avec respect, quelle que soit son origine. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, la race, la classe sociale, la situation économique, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques, les croyances religieuses, l'état civil, toute catégorie protégée ou toute autre différence personnelle. Toute forme de violence, d'intimidation ou toute autre situation dangereuse ou perturbatrice est interdite et entraînera des conséquences.

3. Diversité et inclusion

De plus, nous favorisons un environnement de travail diversifié et multiculturel, car nous reconnaissons qu'un mélange diversifié d'origines, de compétences et d'expériences stimule les nouvelles idées et les innovations et nous procure des avantages concurrentiels. Par conséquent, nous favorisons un environnement où chacun a la possibilité de s'épanouir, de se développer et d'exprimer son opinion de manière égale.

4. Santé et sécurité au travail

Tous nos employés doivent bénéficier d'un lieu de travail sûr et sain, conforme à la législation applicable en matière de santé et de sécurité au travail. De plus, des formations régulières, des exigences supplémentaires déterminées par nos organisations locales, telles que les certifications ISO45001, et des processus spécifiques concernant la manipulation de matières dangereuses complètent le cadre visant à maintenir et à améliorer en permanence la santé et la sécurité au travail.

5. Temps de travail

Nous respectons le principe selon lequel les horaires de travail doivent être conformes à la législation locale et aux normes en vigueur dans le secteur concerné. Nous veillons à ce que les conditions de travail soient sûres et à ce que les pauses, les limitations appropriées des horaires de travail et les congés payés réguliers soient garantis, conformément à la législation locale applicable. Tout en respectant la législation, nous souhaitons promouvoir une culture favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en proposant le travail hybride lorsque le poste le permet.

6. Salaires adéquats

Nous adhérons aux normes internationales en matière de conditions de travail équitables et favorables, en particulier un salaire au moins égal au salaire minimum fixé par la législation locale applicable et qui, en outre, permet à nos employés d'assurer leur subsistance. Le coût de la vie dans le pays concerné est pris en compte, en se référant aux méthodologies reconnues par la Fédération internationale des droits de l'homme, lorsqu'elles sont disponibles. Des évaluations sont effectuées régulièrement.

7. Liberté d'association

Afin de favoriser des structures et des processus équitables et transparents, les employés du groupe Angst+Pfister sont libres de choisir d'adhérer à un syndicat et de participer à des négociations collectives, conformément aux lois en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités.

8. Internal and External Dialogue

Nous engageons régulièrement des dialogues transparents et constructifs avec les employés, les représentants syndicaux ou des experts externes, tels que le Pacte mondial des Nations Unies, afin de discuter de questions d'intérêt commun ou de partager des connaissances sur les activités commerciales, en tenant compte des droits et des intérêts des individus.

De plus, les employés du groupe Angst+Pfister disposent de divers processus leur permettant de communiquer leurs intérêts directement ou de manière anonyme à la direction, aux équipes RH ou à des parties externes, y compris l'accès au Compliance Helpdesk, une plateforme gérée par un tiers indépendant, où les employés peuvent demander des conseils ou signaler des préoccupations.

9. Travail des enfants

Le développement d'un enfant ne doit pas être entravé par un travail quelconque qui l'empêche de recevoir une éducation. Conformément à l'âge minimum légal applicable, nous ne tolérons en aucun cas le travail des enfants dans nos locaux et dans notre chaîne d'approvisionnement.

Toutes les organisations de notre groupe appliquent un âge minimum d'embauche, vérifié au moyen de procédures standardisées au moment de l'embauche.

Les employés mineurs sont protégés par leur inscription à des programmes de sécurité obligatoires, conformément aux normes des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits de l'homme. Toute forme d'exposition à un travail dangereux pouvant compromettre la santé, la sécurité ou la moralité est interdite. S'il est établi qu'un employé est mineur, la direction du site doit prendre les mesures correctives appropriées, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

10. Travail forcé

Toutes les formes de travail forcé ou obligatoire sont strictement interdites dans nos locaux et dans notre chaîne d'approvisionnement, y compris toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Nous ne conservons pas les documents originaux des employés (tels que les pièces d'identité délivrées par le gouvernement, les passeports ou les permis de travail), sauf si la loi l'exige. Si le service des ressources humaines du groupe Angst+Pfister est tenu de conserver les documents des employés, ceux-ci pourront y avoir accès immédiatement sur simple demande.

11. Transparence

Les domaines prioritaires en matière de droits humains et de travail, tels que déterminés par l'évaluation des impacts, des risques et des opportunités à l'échelle du groupe Angst+Pfister selon la méthodologie ESRS, ainsi que les résultats de notre performance annuelle en matière de droits humains, y compris les mesures prises, sont publiés dans notre rapport sur le développement durable, accessible au public sur notre site web.

Angst+Pfister
GROUP

About Us

The Angst+Pfister Group, headquartered in Switzerland, has been a leading innovation development partner for technical components and engineering solutions for over a hundred years.

Through local sales and technical organizations, the company serves every year more than 20'000 customers in over 50 countries. Angst+Pfister operates research and development centers as well as production facilities worldwide that, together with a global network of highly selective partners worldwide, allow to serve our customers in the most efficient and innovative way.

Angst+Pfister stands for the highest possible degree of responsibility – good corporate governance, fair competition, the well-being of our employees, and social and environmental responsibility are our guiding principles in all areas of our business.

Get in Touch with Us!

We're here to help you find the best sealing solutions for your needs. Contact us today to learn more about how Angst+Pfister can support your operations.

www.angst-pfister.com

Support all over the World.

Angst+Pfister AG
Thurgauerstrasse 66
Postfach
CH-8052 Zurich
Phone +41 (0)44 306 61 11
www.angst-pfister.com
sustainability@angst-pfister.com

Follow Us on Social Media

www.angst-pfister.com/media-resources/contact.html

Zurich, 2025 (mise à jour de la version : 2022)